

Apprentissage de la langue d'origine devrait être une option proposée aux élèves et assurée par des enseignants formés dans les ESPE/ Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education

Actuellement l'enseignement de la langue et la culture d'origine (ELCO) est rémunéré par l'étranger (accords internationaux) et dispensé hors temps scolaire par des "enseignants" rémunérés par la France. Les cours ont lieu dans l'établissement et sont souvent imposés aux enfants par les familles. C'est donc aussi surveillé par l'Education nationale ... les enseignants s'appuient parfois sur le Coran, font du porte à porte avec les imans. il m'a fallu intervenir plusieurs fois et le DASEN a même saisi la Justice.. C'est pourquoi je demandais la formation de ces personnels particuliers dans nos établissements publics.

Madeleine BRUN / DDEN du Vaucluse